



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

PROJET DE DELIBERATION N° DEL2026-037 - SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	33	35

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nasser HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés : 0

Procurations : Mme Annie MEYNARD donne pouvoir à M. Alain OUDARD ; M. William COURCINOX donne pouvoir à M. Romain DUFAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain OUDARD

Créé il y a plus de 70 ans, le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un syndicat mixte fermé assurant, pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale adhérents, la mission de service public de distribution de l'eau potable.

Aujourd'hui, le syndicat alimente en eau potable environ 120 000 habitants résidant dans 29 communes entre Monts de Vaucluse et Luberon.

Le syndicat est administré par un comité syndical et un bureau, organes délibérants. Le comité syndical est composé de l'ensemble des représentants des collectivités membres. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant désignés par son conseil municipal.

Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du comité syndical du syndicat des Eaux Durance Ventoux.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-7, L. 5211-8,

L. 5212-6, L. 5212-7 et L. 5711-1
Vu les statuts du Syndicat des Eaux de la région Durance Ventoux
2025,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant chargés de représenter la commune de L'Isle sur la Sorgue au sein du comité syndical du syndicat des Eaux de la région Durance Ventoux.

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Article 1 : de désigner un délégué titulaire et son suppléant chargés de représenter la commune de L'Isle sur la Sorgue au sein du comité syndical du syndicat des Eaux de la région Durance Ventoux :

- M. Alain OUDARD, titulaire
- M. Denis SERRE, suppléant

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 07 avril 2026

Monsieur Alain OUDARD
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 08 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.